

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 52
MISE À JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 52
MISE À JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

L'article 80 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (art. L. 131-5 et L. 212-7 du code de l'Éducation) confie au conseil municipal la détermination des périmètres aussi appelés secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur le territoire de la commune.

Ainsi les élèves du 1er degré des écoles publiques clermontoises sont scolarisés en fonction de leur adresse et les familles doivent se conformer à ce principe.

En ce qui concerne les modifications de périmètres, les créations de nouvelles rues ou modifications de dénomination de voies, les écoles de secteurs doivent être déterminées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De rectifier l'affectation de la Place Louise Bourgeois. Concernant le secteur scolaire de PAUL BERT, "la Place Louise Bourgeois", une erreur d'affectation s'est glissée dans le CM du 18 décembre 2019, affectant les élèves sur un groupe scolaire différent, selon qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire.

- D'affecter tous les élèves domiciliés du n°1 Place Louise BOURGEOIS au n°9999 (côtés pair et impair) à l'école Paul Bert maternelle et élémentaire.

TOTAL VOTANTS :	55	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 MAI 2022**

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Cécile AUDET